

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE CHOMERAC



Registre des délibérations

Séance du Conseil d'administration du CCAS du 11 juillet 2022

Nombre de conseillers élus : 17

Membres en fonction : 17

Membres présents : 12

Membres absents excusés avec procuration : 1

Membres absents excusés sans procuration : 4

Le onze juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Chomérac, sur la convocation de Monsieur le Président en date du sept juillet deux mille vingt et deux.

Membres présents : 12

La Vice-Présidente : Isabelle PIZETTE

Les membres du conseil d'administration : Christine BUTEZ, Mireille BITTON, Marc CHALABREYSSE, Nicole CROS, Laurent DESSAUD, Michèle LEVEUGLE, Roland MARTIN, Dominique MONTEIL, Carole RIOU, Adeline SAVY, Laurie VERNET.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 1

Le Président du CCAS : François ARSAC (procuration à Mme Isabelle PIZETTE).

Membres excusés sans procuration : 4

Les membres du conseil d'administration : Amélie DOIRE, Benoit MONTICCIOLO, Maurice SOUCHE, Patrick TRINTIGNAC.

Secrétaire de séance : Adeline SAVY

Délibération n° 2022_07_11_02

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MAISON DE RETRAITE DE CHOMERAC (EHPAD YVES PERRIN) SEJOUR DE RESIDENTS

Rapporteur : Madame Isabelle PIZETTE

Madame Isabelle PIZETTE explique que la maison de retraite de Chomérac (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Yves Perrin) a sollicité le CCAS dans le cadre de l'organisation d'un séjour au bord de la mer.

Ce projet permettrait à huit personnes âgées de partir en vacances une semaine à la Grande Motte du 3 au 7 octobre 2022. Diverses sorties organisées les années précédentes (semaine au bord de la mer, séjour à Borée, semaine à Embrun...) ont été très appréciées par les résidents. Les bénéfices de ces vacances sont nombreux : maintien de la motricité, renforcement du lien social et de la communication, réveil des souvenirs de voyage, etc.

Le coût total de cette semaine de vacances est de 4 764,84 euros. La maison de retraite sollicite une subvention de 1 564,84 euros pour le financement de ce projet.

Madame Isabelle PIZETTE propose au conseil d'administration d'accorder une subvention de 1 564,84 euros.

Après avoir entendu les explications de Madame Isabelle PIZETTE et en avoir délibéré,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 564,84 euros à la maison de retraite de Chomérac (EHPAD Yves Perrin).

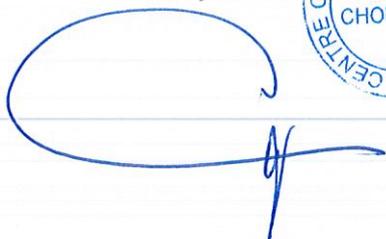
PRECISE que les crédits nécessaires à cette subvention ont été inscrits au budget 2022.

Adoptée à l'unanimité

*Pour : François ARSAC ; Isabelle PIZETTE ; Mireille BITTON ; Christine BUTEZ ;
Marc CHALABREYSSE ; Nicole CROS ; Laurent DESSAUD ; Michèle LEVEUGLE ;
Roland MARTIN ; Dominique MONTEIL ; Carole RIOU ; Adeline SAVY ; Laurie VERNET.*

Le Président du CCAS

François ARSAC



La secrétaire de séance

Adeline SAVY

